

calmait le jeu²³⁹. » Son chef du bureau de renseignement, le capitaine Gondal, complète : « Très vite, nous avons la sensation désagréable que les autorités ont organisé les massacres. [...] Nous nous attendions à voir des assassins, des tueurs... mais pas à cette implication des autorités locales. Que tout cela soit organisé, c'est fou²⁴⁰. »

Cependant, les Français communiquent sur la nécessité que les civils rwandais restent à l'intérieur de la ZHS. Leur protection est la justification de la présence des Français au Rwanda, le prétexte pour empêcher le FPR d'avancer. C'est aussi la base de négociation pour un cessez-le-feu que la France recherche jusqu'au bout, à travers l'ONU : « À l'initiative de la France, le Conseil de sécurité a exigé [le 14 juillet] un cessez-le-feu "immédiat et sans préalable" au Rwanda²⁴¹. »

Les Français affirment avoir besoin de travailler avec les autorités locales pour la gestion administrative au quotidien, comme le précise le capitaine de frégate Marin Gillier dans une interview du 21 juillet 1994 : « Nous savons que les bourgmestres et les sous-préfets de la région sont pour la plupart impliqués dans les massacres de Tutsis, voire leurs instigateurs. Nous avons accumulé des témoignages qui le prouvent. Mais, pour le moment, ils sont nos seuls interlocuteurs auprès du million et demi de réfugiés hutus qui ont afflué dans la zone. Ils nous aident à sécuriser l'endroit en désarmant les milices et en persuadant les réfugiés de demeurer sur place²⁴². »

La suite logique est de coopérer avec elles. Le lieutenant-colonel Hogard met en place un « comité de

coordination » quotidien avec le préfet Bagambiki, dont il ménage attentivement la « susceptibilité ». Il invoque « la nécessité d'opérer en souplesse, avec beaucoup de finesse, de conjuguer la force et la diplomatie, la fermeté et la sagesse, en préservant les apparences ». Hogard se dit obligé de le faire jusqu'au bout, car « le gouvernement officiel est encore en place ; le préfet de Cyangugu représente ce pouvoir qui existe encore »²⁴³.

La coopération va plus loin, puisque les Français notent « la bonne collaboration des autorités administratives locales qui soutiennent sur le terrain l'action » des troupes françaises²⁴⁴. Réciproquement, ces dernières « font preuve d'initiative [...] en soutenant les autorités locales dans leurs actions administratives et policières²⁴⁵ ». Dans la ZHS, un officier des forces spéciales autorise un bourgmestre à conserver « un stock d'armes de guerre » : fusils d'assaut Galil et Kalachnikov ; il n'a pas réalisé qu'auparavant ce même bourgmestre avait fait liquider tous les Tutsis de sa commune²⁴⁶. Un article de *La Vie* du 21 juillet explique que Joachim Hategekimana, sous-préfet de la ville de Kaduha où se poursuit la chasse aux Tutsis à laquelle il avait lui-même appelé, bénéficie de sa collaboration franche et totale avec les militaires français : il se refait une virginité, et revend l'aide alimentaire²⁴⁷.

Mi-juillet, avec la déroute des FAR, il n'est plus question de cessez-le-feu, les autorités locales perdent leur légitimité et les Français les laissent s'enfuir. Le général Lafourcade, commandant l'opération Turquoise, pas plus que le général canadien Dallaire, commandant la Minuar,

229. DGSE, carte de situation quotidienne « Rwanda – ouest – 13 juillet 1994 », in fiche particulière Rwanda, « Suivi cartographique de la crise rwandaise, 24 juin au 13 juillet 1994 », 15 juillet 1994.
230. COIA/CCR [Commandement opérationnel interarmées / cellule de crise Rwanda], fiche d'analyse, « Objet : C/R équipe COS », 4 juillet 1994.
231. DGSE, carte « Rwanda – ouest », 5 août 1994.
232. Général Raymond Germanos, Ordre d'opérations de Turquie, 22 juin 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, t. II « Annexes », *op. cit.*, p. 387 [fgt].
233. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018.
234. Lieutenant-colonel Jean-Rémi Duval, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 119; Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, Paris, Hugo & Cie, 2005, p. 38-39.
235. André Guichaoua, *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare*, Paris, Karthala, 2005, p. 181; entretiens avec Michel Cuingnet, 3 et 13 février 2006, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 244.
236. Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*, p. 179-180.
237. Entretiens avec le capitaine Bernard Gondal et Jacques Hogard, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 325-326; auditions du général Jean-Claude Lafourcade et du colonel Patrice Sartre, Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 113; Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 45 et 48.
238. DRM, « Localisation des déplacés au Rwanda en zone gouvernementale au 29 juin 1994 ».
239. Entretiens avec Jacques Hogard, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 326.
240. Entretien avec le capitaine Bernard Gondal, in Gabriel Périès et David Servenay, *Une guerre noire*, *op. cit.*, p. 325.
241. DRM, note quotidienne de situation du 15 juillet 1994.
242. Christian Lecomte, « Réfugiés par millions, famine, maladies, massacres. Au Rwanda, l'horreur est encore à venir », *La Vie*, 21 juillet 1994.
243. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 90.
244. Comfor Turquoise, compte rendu quotidien du 6 juillet 1994.
245. Lieutenant Nicolas Bodet, « Le RICM au Rwanda », art. cité.
246. Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence*, *op. cit.*, p. 91-93.

247. Christian Lecomte, « Réfugiés par millions, famine, maladies, massacres », art. cité.
248. Comforce Turquoise, télécopie « Suivi du fax du général Dallaire », faxée le 5 juillet 1994, « Traduction de la Communication du général Dallaire ».
249. État-major des armées, note « Zone humanitaire protégée », 6 juillet 1994 ainsi que son complément; général Jean-Claude Lafourcade, fiche « Entretien avec le général Dallaire du 6 juillet 1994 », 6 juillet 1994.
250. FPR, « The list of people who masterminded Rwanda genocide and massacres (the list is not exhaustive) », 7 juillet 1994.
251. Jacques Hogard, *Les Larmes de l'honneur*, *op. cit.*, p. 45; audition du colonel Patrice Sartre, Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. III, Auditions, vol. 2, p. 113.
252. DRM, point de situation le 11 juillet 1994 à 7 heures.
253. Général Jean-Claude Lafourcade, in « Lafourcade – Nous accueillons les ministres hutus », Reuters, 11 juillet 1994.
254. « Modalités d'exécution dans la ZHS », 13 juillet 1994, cité par Bernard Luga, *François Mitterrand, l'armée française et le Rwanda*, *op. cit.*, p. 247-248.
255. Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. I, p. 324.
256. PCIAT, point de situation du 14 juillet 1994 soir; EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 14 juillet 1994 », Annexe situation; DRM, note quotidienne de situation du 15 juillet 1994; DGSE, fiche particulière « Rwanda. Suivi cartographique quotidien », 15 juillet 1994; DRM, note quotidienne de situation du 16 juillet 1994.
257. Jacques Hogard, in Michael Sztanke, *Rwanda, chronique d'un génocide annoncé*, film cité, 37^e minute.
258. PCIAT, point de situation du 14 juillet 1994 soir.
259. Général Jean-Claude Lafourcade, lettre à Bernard Cazeneuve, « Informations concernant l'évacuation des membres du gouvernement intérimaire rwandais », lettre à la Mission d'information parlementaire, 30 juillet 1998, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. II, « Annexes », annexe 9.H.1, p. 535 [fgt].
260. Yannick Gérard, deux télégrammes diplomatiques, 15 juillet 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, *op. cit.*, t. II, « Annexes », annexes 9.D.9 et 9.D.10, p. 418-419 [fgt].
261. EMA, « Opération Turquoise - Point de situation du 15 juillet 1994 ».
262. Général Christian Quesnot, note au président Mitterrand, « Rwanda. Réunion à Matignon vendredi 15 juillet à 11h15 », 15 juillet 1994 [fgt].